

GUIDE DU COMMERCANT DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE



EDITO

La municipalité de La Voulte-sur-Rhône est fière de son tissu commercial et artisanal, et souhaite l'accompagner à grandir, se développer et se diversifier.

Alors, si l'envie de créer votre activité, de la développer ou d'aménager votre local vous taraude, ce guide est fait pour vous ! Avec lui, vous saurez tout sur La Voulte-sur-Rhône, les démarches à réaliser, les aides à votre disposition.

La relance de l'activité économique est entre vos mains, mais il nous incombe de vous soutenir.



**Bernard
Brottes,
Maire**



**Pierre
Fuzier,
3ème Adjoint**

VOS INTERLOCUTEURS



La ville de La Voulte-sur-Rhône met tout en œuvre pour répondre aux besoins des acteurs économiques :

Votre contact politique est Pierre Fuzier, 3ème Adjoint au Maire, chargé des délégations Développement économique et Emploi

Pour toute demande plus technique, vos interlocuteurs locaux sont multiples : Urbanisme, Communication, Police Municipale...

Ce guide a été conçu pour vous aider !

Au fil des pages, retrouverez *en marron* les personnes à contacter.

BIENVENUE A LA VOULTE !

La commune

Une localisation clef pour le territoire

Avec presque 5 000 habitants, la Voulte-sur-Rhône est la 2ème commune la plus **peuplée** de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche. Sa zone de chalandise s'étend vers le nord sur d'autres communes : Beauchastel, Saint Laurent du Pape et Rompon.



Une commune très passante

La Voulte-sur-Rhône est située le long de la D86 et constitue une **porte d'entrée** pour le Département ardéchois puisqu'elle permet d'accéder à la Vallée de l'Eyrieux. Elle est également traversée par deux voies douces. Ainsi, le **flux** de voitures, cars, vélos, camping-cars y est très important.

Des atouts touristiques

Le long du **Rhône**, surplombée par son **château** et caractérisée par les vestiges de ses anciennes **fonderies**, la Voulte-sur-Rhône est pleine de potentiel. Un office du tourisme se situe sur sa place centrale.

Une ville dynamique

La commune compte beaucoup d'**associations**. Grâce aux événements qu'elles organisent et à ceux initiés par la municipalité, les **moments festifs et conviviaux** sont nombreux : jardissimo, feu d'artifice, kiosques à musique, 24h de karting,...

Des activités économiques variées

La ville compte une vingtaine de grandes **entreprises**, dont certaines rayonnent à l'échelle internationale et près d'une centaine d'**artisans** et **commerçants**. Ils sont principalement situés le long de la route départementale ou dans les zones industrielles.



Union commerciale

L'Association La Voulte Commerçants Artisans Synergie a été créée en 2009 et a renouvelé son bureau en 2023.

Elle regroupe **une cinquantaine de membres**. Elle œuvre pour la promotion des artisans et commerçants locaux et développe des initiatives événementielles sur la commune.

Contact : lvca.synergie@gmail.com

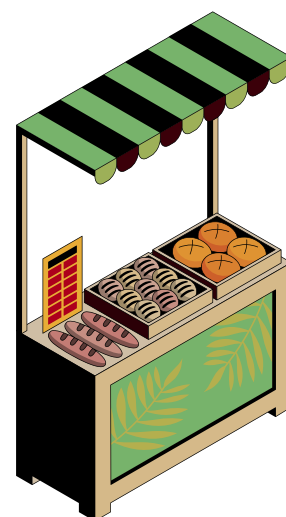
Marché hebdomadaire

La Voulte-sur-Rhône est connue pour son marché, le deuxième plus fréquenté d'Ardèche. Avec ses **110 emplacements**, il rayonne aux alentours et attire des touristes en période estivale.

Il a lieu le **vendredi** (8h / 13h30 l'hiver - 7h30 / 13h30 l'été).

La redevance est 1€ / m linéaire pour les forains passagers.

Contact : serviceregieproduction2607@gmail.com



VIVRE ENSEMBLE

Gestion des déchets

Dès le 1er juin 2024, vos déchets doivent être **triés** et déposés dans les **points d'apports volontaires** :



: déchets ménagers



: verre



: papier, plastique..

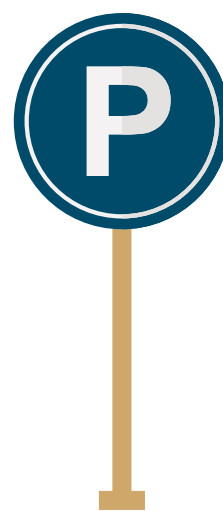


: carton

Le dépôt des encombrants et des grands cartons doit être réalisé à la **déchetterie** située rue Albert Camus ZI La Vignasse.

Stationnement

La commune compte de nombreuses places de stationnement, toutes **gratuites** : des **arrêts minute** (maximum 10 min) et des **places bleues** (maximum 30 min) à proximité des locaux commerciaux.



LA MAIRIE A VOTRE ECOUTE

Documentation

La municipalité a réalisé quatre documents pour vous aider.

Dans ces petits livrets, vous trouverez l'ensemble des informations qui pourront vous être utiles, et ce quel que soit votre besoin : créer votre commerce, y faire des travaux, vendre de l'alcool ou trouver un repreneur pour votre activité.

N'hésitez pas à les demander à l'accueil de la mairie de La Voulte-sur-Rhône !

COMMERCANTS ET ARTISANS

CREER SON COMMERCE

Etapes, aides, relais

Construire son projet

Les aides, et les organismes qui peuvent vous aider sont nombreux :

ORGANISME	CONTACT	PRESTATION
CARICA	Anne JULIEN - Sébastien BERGER Chargés développement économique 06 60 73 05 88 - 06 60 73 04 16 economie@privas-centre-ardeche.fr	Accompagnement global et aide financière pour la rénovation du local et l'achat de matériel
CCI	Bénédicte LABROT Service juridique / création / reprise 04 75 35 85 00 benedicte.labrot@ardeche.cci.fr	Chambre consultative qui accompagne les commerçants et industriels à chaque étape de leur projet
CMA	Cécile GREFFE Référente création 04 75 07 54 13 cecile.greffe@cma- auvergnheronealpes.fr	Chambre consultative qui accompagne les artisans à chaque étape de leur projet
POLLEN	Elise DIDIER Chargée d'accompagnement 06 01 62 55 06 e.didier@pollen.coop	Coopérative d'activités et d'entrepreneurs qui permet d'avoir le statut d'entrepreneur-salarié

COMMERCANTS ET ARTISANS

FAIRE DES TRAVAUX

Etapes, aides, relais

Obtenir des autorisations :

POUR INSTALLER OU MODIFIER SON ENSEIGNE
Demande d'autorisation

Il est nécessaire de réaliser une demande d'autorisation pour installer ou modifier son enseigne.

Procédure : Prenez contact avec la municipalité de La Voulte-sur-Rhône pour connaître la démarche à effectuer.

POUR S'ETENDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC
ADT - Autorisation d'Occupation Temporaire

Formulaire : Demande écrite adressée au Maire.
Si les travaux impactent la circulation : il est nécessaire de remplir Cerfa 14024.

Redevance : Versement d'une somme calculée en fonction de la superficie de l'étalage, la terrasse...

Procédure : S'adresser à la Police Municipale.

COMMERCANTS ET ARTISANS

VENDRE DE L'ALCOOL

Etapes, aides, relais

Classification des boissons :

1er groupe : sans alcool (moins de 1,2 degrés d'alcool pur).
2e groupe : n'existe plus.
3e groupe : moins de 18 degrés d'alcool pur.
4e : Rhums, distillats de vins, liqueurs sucrées (min. 400gr/l pour les liqueurs anisées, min. 200gr/l pour les autres, max. 0.5gr d'essence/l).
5e groupe : les autres boissons alcoolisées.

Types de licences :

Boissons alcoolisées en accompagnement d'un repas :

Petite Licence restaurant boissons groupes 1 à 3 sur place/à emporter, en mangeant	Licence restaurant boissons groupes 1 à 5 sur place/à emporter, en mangeant
---	--

Boissons alcoolisées seules :

Licence III boissons des groupes 1 à 3 sur place/à emporter, sans manger	Licence IV boissons des groupes 1 à 5 sur place/à emporter, sans manger
---	--

COMMERCANTS ET ARTISANS

CEDER SON COMMERCE

Etapes, aides, relais

Se préparer :

Réaliser un état des lieux

Pour valoriser les points positifs. Pour connaître les points négatifs et les améliorer. Pour répondre aux questions des personnes intéressées.

L'état des lieux vous permet de vous interroger sur :

- la **comptabilité** : 3 derniers bilans, comptes de résultats
- les **moyens** : locaux, matériel
- le **financier** : compétitivité, concurrence
- le **humain** : employés, organisation, formations
- le **juridique** : contrats, bail
- le **réglementaire** : normes (hygiène, accessibilité)
- le **contexte** : localisation, transports, dynamisme.

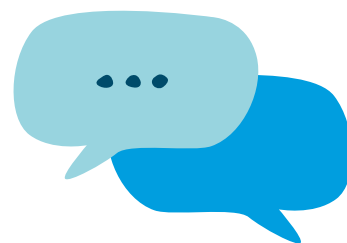
- Chambre des commerces et de l'Industrie (CCI) ou Chambre des métiers de l'artisanat (CMA)
- Les notaires et les avocats : diagnostic juridique et fiscal.
- Les experts comptables : volets financiers et comptables.
- L'association Cession et Repreneur d'Affaire : www.cra.asso.fr/faites-le-prediagnostic-pour-optimiser-la-situation-de-votre-entreprise/

Trouver un local



Si vous cherchez un local ou un fonds de commerce sur la commune de La Voulte-sur-Rhône pour y implanter votre entreprise, la municipalité pourra peut-être vous aider. Prenez contact *avec Pierre Fuzier*.

Communication



Magazine municipal

La municipalité communique sur votre arrivée. Dans chaque numéro du Magazine Municipal trimestriel, [une page](#) est gratuitement attribuée aux nouveaux commerçants. Demandez votre petit encart !

Contact : jdezelak@lavoulte.fr

Agenda et Plan

La mairie de La Voulte-sur-Rhône confie à un prestataire externe la réalisation de l'agenda et du plan de la commune. Il est possible pour les commerçants d'apparaître sur ces supports en achetant un [encart publicitaire](#). Le prestataire vous contacte généralement en fin d'année, tous les ans pour l'agenda, tous les trois ans pour le plan de la ville.

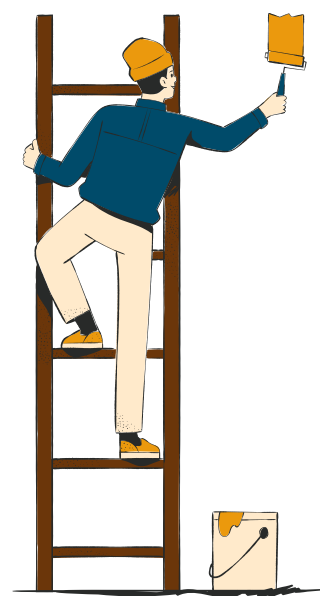
Panneaux bi-mâts

Sur la commune, on trouve une [trentaine de panneaux](#) qui indiquent les commerces et équipements publics. Vous pouvez apparaître sur ces panneaux. La municipalité prend en charge l'ensemble de la procédure et le coût des planches. Le commerçant se verra adresser une facture pour l'impression des lettres. *Contact : jdurand@lavoulte.fr*

Urbanisme

Pour votre local commercial, à La Voulte-sur-Rhône comme ailleurs, il est nécessaire de réaliser des démarches :

- Déposer une [Autorisation de Travaux](#) (AT) en mairie lors de la création de son commerce ou la modification de l'existant.
- Soumettre une [Déclaration Préalable d'Enseigne](#) à la DDT pour l'installation ou la modification de son enseigne.
- Réaliser une [Déclaration Préalable](#) (DP) ou un [Permis de Construire](#) (PC) si vous réalisez des travaux.



La municipalité organise des permanences sur ces sujets chaque mardi et vendredi matin, en mairie. *Contact : urbanisme@lavoulte.fr*

Police Municipale



Occupation domaine public

Pour s'étendre sur le domaine public (terrasse, étalage...) il vous faut demander une **Autorisation d'Occupation Temporaire** (AOT). Il s'agit d'une demande écrite adressée au Maire. Si votre demande est acceptée, vous verserez une redevance annuelle, calculée en fonction de la superficie.

Vente d'alcool

Pour toute demande de **Licence**, le Cerfa 11542 est à remettre à la Police Municipale. A noter : la loi impose une licence III ou IV par tranche de 450 habitants. A La Voulte-sur-Rhône, le maximum est atteint, le transfert d'une licence depuis l'extérieur est donc nécessaire.

Sur la commune, un arrêté municipal **interdit la vente d'alcool après 22h**.

Contact : pm@lavoulte.fr

Aide financière



LA VOULTE-SUR-RHÔNE

L'ACAPV AIDE COMMUNALE

AMÉLIORATION DES POINTS DE VENTE

CETTE AIDE COMMUNALE COUVRE 40% DES TRAVAUX OU DES ACHATS QUE VOUS RÉALISEZ POUR AMÉLIORER VOTRE POINT DE VENTE.

+ D'INFORMATIONS : MANAGER COMMERCE
Mairie | 9 rue Rampon | 07800 la voulte-sur-rhône
| Tél. 04 75 76 67 01 | email : streiber@lavoulte.fr

La Voulte sur Rhône

La municipalité de La Voulte-sur-Rhône propose un dispositif pour aider les commerçants à moderniser, améliorer et mettre aux normes leurs boutiques situées sur la ville : il s'agit de l'Aide pour l'amélioration des points de vente.

Elle permet de financer des travaux dont le montant total est compris entre 3 000 et 10 000 € TTC.

Le financement couvre **40 % de vos dépenses** (4 000 € max par dossier).

Un fascicule disponible en mairie reprend les conditions d'accès à cette aide et les documents à fournir.

